

MUSEES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de  
De Crayer offert en vente par  
l'Eglise d. Leefdael (Brabant)

N<sup>o</sup> 3381

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3381  
Eglise de Leefdael. tabl. de De Crayer.



Brux. 17 Dec. 1891

à M<sup>r</sup> le Ministre des  
l'Intérieur &c

3381.  
Comme suite à votre lettre  
du 10 Novembre Dr chef <sup>de</sup> des  
Beaux-Arts, N<sup>o</sup> 24324, nous  
avons l'honneur de vous  
adresser une copie du rapport  
de M<sup>r</sup> Lamps, Commissaire  
Expert des Musées, chargé pour  
nous d'examiner le tableau  
de De Crayer (La Conversion  
de St. Hubert) que le Conseil  
de fabrication de l'Eglise des  
Léopoldes demande des  
pouvoir aliéner.

Les Musées de l'Etat  
possédant déjà un grand  
nombre de productions de  
De Crayer, nous ne saurions  
proposer d'acquiescer pour  
cette destination une œuvre  
de ce maître à moins qu'elle



ne se distinguant par des  
qualités exceptionnelles  
et le tableau au sujet duquel  
nous sommes consultés  
ne semble pas se trouver  
dans de pareilles conditions.

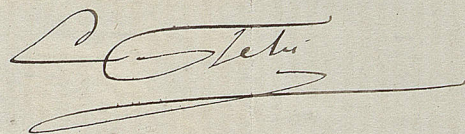
Nous croyons elle le être.  
devant appeler votre attention  
sur le ~~1er~~ paragraphe final  
du rapport de ~~l'expert~~ l'expert  
relatif à l'état de dégradation  
du tableau de Lefebvre  
et sur les mesures qu'il  
conviendrait de prendre  
pour assurer sa conser-  
vation.

Aggr.

Le Président

Le Secrétaire

PS





Messieurs,

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 3381

Ce n'est qu'aujourd'hui, Jeudi, 10 Décembre, jour fixé par Monsieur le Curé Silvercrans, que je me suis rendu à Veefdael pour examiner le tableau ornant le maître autel de l'église de cette commune. Cette œuvre est peinte vers l'année 1662, par conséquent sept ans avant la mort de l'artiste, tel que le décrit un ancien document qui se trouve entre les mains du Curé, relatant que le tableau représentant la conversion de St Hubert a été acquis par le Curé de cette époque, M. Willem de Metsen, au renommé peintre Signore Caspard de Crayer le 23 juin 1662 pour la somme de vingt sept livres de gros. La peinture lui a été expédiée dans une caisse et tous frais compris lui revenait à cent soixante trois florins et seize sous. Le tableau a été manifestement, mais habilement agrandi, de carré que le peintre l'avait exécuté, une main étrangère l'a rendu carré au haut, par conséquent agrandi d'au moins un mètre. L'Artiste nous représente le Saint agenouillé; derrière lui, son coursier blanc, vu en partie; devant lui, trois chiens lévriers; en arrière, le cerf miraculeux, plus loin deux chasseurs à cheval.

Il y a cinq ou six ans ce tableau a été nettoyé, restauré et verni; la toile est couverte de cloches produites par l'humidité et le mauvais rentoilage, et demande énergiquement à être réentoilée; Quant à l'authenticité, le doute n'est pas possible; malheureusement, je ne pense pas qu'il pourrait orner le Musée de Bruxelles; il conviendrait mieux, me semble-t-il, à un Musée de province. J'estime que l'œuvre dans l'état où elle se trouve vaut une quinzaine de mille francs.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de  
toute ma considération

Louis Vanpe

A Messieurs les membres de la Commission  
directrice des Musées Royaux

Bruxelles, le 10 Décembre 1891.



Bruxelles, le 1<sup>re</sup> Dec 1891

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 3381

Monsieur

En réponse à votre honnête  
du 30 Novembre N<sup>o</sup> 3381

J'écris à l'instant à Monsieur  
le Curé de Leffeuil pour lui demander  
le jour qu'il lui conviendra le  
mieux pour me rendre chez lui.  
Ce mon retour, je m'empresse  
d'adresser mon rapport à Messieurs  
les Membres de la Commission  
Directrice des Musées Royaux.

Veuillez agréer je vous prie  
Monsieur, l'assurance de toute  
ma considération.

Louis Vanpe

A Monsieur Thénau  
Secrétaire de la Commission des Musées



3381

Brux. 30 Nov. 1891

M<sup>r</sup> Lamps

Commissaire - En chef des  
Musées de Bruxelles.

Monsieur

En vous informant que  
le Comité de fabrique de l'Eglise  
de Loefdael (Brabant)  
se trouve dans la nécessité d'alié-  
ner un tableau de De Crayer  
pour subvenir aux frais d'agran-  
dissement de la dite Eglise, M<sup>rs</sup> le  
Ministre de l'Intérieur a demandé  
s'il étoit possible sous l'authenticité  
de cette œuvre & sous l'authenticité  
qu'il y eût à la conserver  
dans le pays ou à l'acquiescer  
pour la Collection de l'Etat.

La Commission Directrice vous  
présente, en conséquence, M<sup>r</sup> de vouloir  
bien examiner le tableau en ques-  
tion & de lui faire connaître  
si vous lui attribuez une valeur  
artistique supérieure aux  
autres que les autres possèdent  
de ce musée et de nous en  
motiver une opinion relative  
de la part de la Commission.  
C. G. M.

M<sup>rs</sup> C. G. M.  
Le Receveur  
M<sup>r</sup> X



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION  
des  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 24324

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-  
tration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 10 novembre 1891.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 3381

Messieurs,

Le conseil de fabrique de l'église de  
Leeftael / Brabant / se trouvant dans  
la nécessité d'agrandir la dite église,  
demande l'autorisation d'aliéner un  
tableau de Od Crayer, pour subvenir  
aux dépenses de ce travail. Je vous  
prie, Messieurs, de vouloir bien  
déléguer des membres de votre Collège  
pour examiner cette œuvre d'art,  
et, au cas où son authenticité ne  
pourrait être mise en doute, l'intérêt  
qu'il y aurait à la conserver dans  
le pays ou à l'acquiescer pour les  
collections de l'Etat.

Agriez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. Baerle

À la Commission directrice des Musées de peinture et de  
Sculpture de l'Etat.